

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2013

DCM N° 13-09-26-7

Objet : Nuit Blanche 6 - Mécénats et subventions complémentaires.

Rapporteur: M. SCHUMAN

Par délibération en date du 4 juillet 2013, relative à l'organisation de la 6^{ème} édition de la Nuit Blanche, le Conseil Municipal a voté un montant global de mécénat et d'aides publiques à hauteur de 246.500 €.

La poursuite des différentes démarches de recherche de financement complémentaire de la manifestation permet aujourd'hui d'acter de nouvelles recettes et dépenses liées à l'organisation de cette sixième édition.

Les nouvelles recettes de l'opération sont estimées à 228 000 €, réparties de la manière suivante :

- Mécénat et sponsoring : 218 000 €
- DRAC Lorraine : 10 000 €

portant le volume de mécénat et d'aides publiques à un total de 474.500 €, la part de financement de la Ville restant inchangée à hauteur de 240 000 €.

Par ailleurs, au-delà d'un soutien financier à la manifestation, plusieurs entreprises s'engagent à apporter leur soutien en moyens et en compétences.

Les dépenses totales relatives à ces nouvelles recettes se répartissent comme suit :

- Subventions associations : 5 000 €
- Contrats artistiques : 90 500 €
- Prestations Techniques, logistique, sécurité et régie générale : 132 500 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues ;

CONSIDERANT le succès rencontré par les cinq premières éditions de la Nuit Blanche et l'intérêt de reconduire la manifestation en 2013

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE l'attribution de subventions aux associations participant à la Nuit Blanche 2013 pour un Montant global de 5 000 € dans le cadre de l'événement Nuit Blanche-Metz.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires ainsi que leurs avenants éventuels.

FRAGMENT	4000 €
Lycée Agricole de Courcelles Chaussy	1000 €

DECIDE d'accepter les participations détaillées ci-dessous pour un montant de 218 000 €.

ALLIANZ AGENCIE ST THIEBAULT	2 000 €
APSYS	10 000 €
BATIGERE	5 000 €
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	22 000 €
CAISSE D'EPARGNE	2 500 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	6 000 €
GROUPE CORIO	5 000 €
GERTRUDE	3 000 €
SIMPLY MARKET	10 000 €
ETDE	7 500 €
GL EVENT	10 000 €
BGLUM	1 000 €
JACOB	2 000 €
L'ATOUT PIERRE	3 000 €
LOTZ	1 000 €
NACARAT	5 000 €
FRANCE TELECOM – ORANGE	10 000 €
SAINT GOBAIN	5 000 €
SILIX	2 000 €
SPIE	6 000 €
THEPAULT RESEAUX SAS	5 000 €
TRABET	12 000 €
VAN HOOL	15 000 €
ITB	2 000 €
HORY CHAUVELIN LORRAINE	5 000 €
ACS SOLUTIONS France SAS A XEROX Cie	3 000 €
LUDEC	5 000 €
COMATELEC	6 000 €
ECLATEC	4 000 €
ZILLHARDT STAUB SMAC	3 000 €
INEO	5 000 €

GRDF	35 000 €
TOTAL	218 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de mécénat avec les interlocuteurs sollicités, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à Nuit Blanche 2013.

SOLLICITE les subventions auxquelles la ville peut prétendre.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Cellule de Gestion Culture
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ